DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT N°AR2026-227

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande de l'entreprise AXIONE 75, allée de Suède 62223 FEUCHY, afin de garantir le bon déroulement des travaux de déploiement de la fibre rue du 8 Mai à Wormhout,

ARRETE:

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte, au droit des travaux, rue du 8 Mai, et ce, **du 9 au 27 novembre 2026.**

ARTICLE 2 : une signalisation règlementaire sera mise en place par AXIONE.

ARTICLE 3 : **Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par AXIONE et prendront fin lors de son retrait.**

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à l'entreprise AXIONE et à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 4 novembre 2026

Le Maire,

David CALCOEN

MAIRIE DE WORMHOUT NORD

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 04/11/2026
Le Maire
David CALCOEN

MAIRIE DE WORMHOUT NORD

Mise en ligne le : 05/11/2026 08:21 (Europe/Paris)
Collectivité : Wormhout
https://www.ville-wormhout.fr/documents_administratifs/86112